



### LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE SARLAM

• **Intégrer le management de l'environnement dans les sites industriels**

Sur la totalité des sites du groupe Legrand dans le monde, plus de 80 % sont certifiés ISO 14001 (sites dans le Groupe depuis plus de 5 ans).

• **Prendre en compte l'environnement dans la conception des produits**


Fournir à nos clients toutes les informations pertinentes (composition, consommation, fin de vie...). Réduire l'impact du produit sur l'environnement durant l'ensemble de son cycle de vie.

• **Proposer à nos clients des solutions respectueuses de l'environnement**

Développer des solutions innovantes pour aider nos clients à concevoir des installations consommant moins d'énergie, mieux gérées et plus respectueuses de l'environnement.



### PRODUIT DE RÉFÉRENCE

<b>Fonction</b>	Assurer un éclairage général de 1200 lumens sous 230 V pendant 10 ans, à l'intérieur comme à l'extérieur des zones de circulations, des locaux à usage tertiaire et d'habitation. Tenue au choc IK 10, étanchéité IP 55 et une tenue au feu de 960°C/5s.
<b>Produit de Référence</b>	
	Réf. 714 620
	Chartres antivandale T1 PC-PC - Blanc - Détecteur HF Fluo G24q2 18 W.

Toutes les indications mentionnées sur le présent document (caractéristiques et cotes) sont susceptibles de modifications, elles ne peuvent donc constituer un engagement de notre part.



### PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales sont représentatives des références suivantes :

Références
• 714 620
• 524 420
• 524 421
• 524 426
• 714 621
• 714 622
• 714 623
• 714 626
• 724 320
• 724 323
• 724 326
• 724 420
• 724 421
• 724 426



### MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché.

Il n'inclut pas de substance visée par la directive RoHS (2002/95/CE et sa révision 2011/65/CE).

Il ne contient aucune des 138 substances de la liste candidate du règlement REACH au 19/12/2012.

<b>Masse totale du Produit de Référence</b>		1109 g (emballage unitaire compris)			
Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
PC	32,7 %	Acier	2,0 %	Carte électronique	6,6 %
PC-ABS	26,9 %	Alliages de cuivre	0,5 %	Lampe fluo	4,7 %
Autre plastiques	0,5 %	Aluminium	0,4 %	Câbles/fils électriques	1,6 %
PVC	0,4 %				
PE	0,3 %				
PS	0,3 %				
PA	0,1 %				
SBS	0,1 %				
Divers plastiques	<0,1 %				
				Emballage en % de la masse	
				Papier	23 %
<b>Total plastiques</b>	<b>61,3 %</b>	<b>Total métaux</b>	<b>2,9 %</b>	<b>Total autres et emballage</b>	<b>35,9 %</b>

Estimation de l'emploi de matériaux recyclés : 22 % en masse.



### FABRICATION

Le Produit de Référence est issu de sites ayant reçus la certification ISO14001.



### DISTRIBUTION

Les produits du Groupe sont distribués à partir de centres de logistique implantés pour optimiser les transports. Ainsi le Produit de Référence est transporté sur une distance moyenne de 450 km, essentiellement par transport routier, représentative d'une commercialisation en France.

Les emballages sont conformes à la directive européenne 2004/12/CE relative aux emballages et déchets d'emballage et au décret français 98-638. En fin de vie leur taux de recyclabilité est de 100 % (en % de la masse de l'emballage).



### INSTALLATION

Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.



### UTILISATION

#### Entretien et maintenance :

Changement de la lampe fluorescente : la modélisation est basée sur une durée de vie de 10000 heures par lampe, soit 2 lampes compactes G24q2 18 W sur une durée de vie modélisée de 10 ans (en plus de la lampe livrée avec le produit).

#### Consommable :

pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit.



### FIN DE VIE

La fin de vie des produits est prise en compte dès leur conception par les équipes de développement. Le démantèlement et le tri des composants ou matériaux est rendu le plus aisé possible dans l'optique du recyclage ou, à défaut, d'une autre forme de valorisation.

#### • Éléments à traiter spécifiquement :

Ce produit est dans le champ d'application de la DEEE (2012/19/EU). Il doit donc être traité par les filières de fin de vie locales des DEEE. Conformément aux exigences de cette directive, les éléments suivants doivent être extraits puis orientés vers des filières spécifiques en vue d'un traitement conforme à la directive relative aux déchets 2008/98/CE :

- liste déchet DEEE\* :
  - PWB > 10cm<sup>2</sup> (intermédiaire) : 72 g
  - lampe fluo : 52 g
  - pièces plastiques contenant des retardant de flamme bromés : 423 g
- liste déchets dangereux\* :
  - lampe fluo : 52 g

(\*) Déchets dangereux selon la décision 2000/532/CE de la commission européenne.

#### • Filière de fin de vie :

La commercialisation en France des produits dans le champ d'application de la Directive Européenne sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) fait l'objet d'une contribution aux éco-organismes Recylum et ERP chargés de piloter la fin de vie des produits.

#### • Le taux de recyclabilité :

Calculé selon la méthode décrite dans le rapport technique CEI/TR 62635, le taux de recyclabilité du produit est estimé à 82 %.

Cette valeur est basée sur des données recueillies auprès d'une filière technologique mise en œuvre industriellement. Elle ne préjuge pas de l'utilisation effective de cette filière en fin de vie des produits électriques et électroniques.

Répartition en :

- matériaux plastiques (hors emballage) : 47 %
- matériaux métalliques (hors emballage) : 3 %
- matériaux autres (hors emballage) : 9 %
- emballage (tout type de matériaux) : 23 %



### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'évaluation des impacts environnementaux porte sur les étapes du cycle de vie fabrication, distribution, installation, utilisation et fin de vie du Produit de Référence. Elle est représentative d'un Produit de Référence commercialisé et utilisé en France, conforme à la NF C 15-100 et normes produits associées.

Les éléments de modélisation suivant ont été pris en compte :

<b>Fabrication</b>	Emballage unitaire pris en compte. Conformément aux règles du programme «PEP ecopassport» l'ensemble des transports nécessaires à la réalisation du Produit de Référence, y compris ses matériaux et composants, ont été pris en compte. Produit à équiper d'une lampe donc lampe non modélisée.
<b>Distribution</b>	Transport entre le dernier centre de distribution du Groupe et une livraison moyenne sur la zone de commercialisation.
<b>Installation</b>	Les éléments d'installation non livrés avec le produit ne sont pas pris en compte.
<b>Utilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement de la lampe fluorescente : la modélisation est basée sur une durée de vie de 10000 heures par lampe, soit 2 lampes compactes G24q2 18 W sur une durée de vie modélisée de 10 ans (en plus de la lampe livrée avec le produit).</li> <li>• Pas de consommable nécessaire à l'utilisation de ce type de produit.</li> <li>• Catégorie de produit : produit actif.</li> <li>• Scénario d'utilisation : pour une durée d'utilisation de 10 ans en fonctionnement non permanent à 100 % de charge nominale, 18,6W 7 heures/ jour et 1,1W le reste de l'année. Cette durée de modélisation ne constitue pas une exigence de durabilité minimale.</li> <li>• Modèle énergétique : Electricity (France) - 2005</li> </ul>
<b>Fin de vie</b>	Compte-tenu des données disponibles à la date de création du document, et conformément aux exigences du programme « PEP ecopassport », un transport routier de 1 000 km du Produit de Référence en fin de vie vers un site de traitement a été pris en compte.
<b>Logiciel utilisé</b>	EIME V5 & Database version : Legrand_2012_10_31_version_3, issue de la base CODDE-2012-07



### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (suite)

	Total cycle de vie		Matière première et fabrication		Distribution		Installation		Utilisation		Fin de vie		
<b>Indicateurs obligatoires</b>	Participation à l'effet de serre	7,64E+04	g~CO <sub>2</sub> eq.	8,67E+03	11%	5,71E+01	< 1%	0,00E+00	0%	6,76E+04	88%	8,15E+01	< 1%
	Destruction de la couche d'ozone	6,42E-03	g~CFC-11 eq.	1,06E-03	16%	4,04E-05	< 1%	0,00E+00	0%	5,27E-03	82%	5,78E-05	< 1%
	Eutrophisation de l'eau	2,05E+00	g~PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> eq.	1,28E+00	62%	9,49E-04	< 1%	0,00E+00	0%	7,74E-01	38%	1,36E-03	< 1%
	Formation d'ozone photochimique	3,31E+01	g~C <sub>2</sub> H <sub>4</sub> eq.	3,75E+00	11%	4,95E-02	< 1%	0,00E+00	0%	2,92E+01	88%	7,09E-02	< 1%
	Acidification de l'air	1,32E+01	g~H+ eq.	1,22E+00	9%	7,27E-03	< 1%	0,00E+00	0%	1,20E+01	91%	1,08E-02	< 1%
	Énergie totale consommée	6,71E+03	MJ	1,45E+02	2%	7,21E-01	< 1%	0,00E+00	0%	6,56E+03	98%	1,03E+00	< 1%
	Consommation d'eau	1,29E+03	dm <sup>3</sup>	4,32E+01	3%	6,84E-02	< 1%	0,00E+00	0%	1,25E+03	97%	9,80E-02	< 1%
<b>Indicateurs optionnels</b>	Épuisement des ressources naturelles	1,38E-13	année <sup>-1</sup>	1,34E-13	97%	9,83E-19	< 1%	0,00E+00	0%	4,47E-15	3%	1,41E-18	< 1%
	Toxicité de l'air	1,68E+07	m <sup>3</sup>	1,87E+06	11%	1,07E+04	< 1%	0,00E+00	0%	1,49E+07	89%	1,60E+04	< 1%
	Toxicité de l'eau	1,62E+01	m <sup>3</sup>	4,48E+00	28%	7,95E-03	< 1%	0,00E+00	0%	1,17E+01	72%	1,14E-02	< 1%
	Production de déchets dangereux	9,31E-01	kg	1,19E-01	13%	2,12E-05	< 1%	0,00E+00	0%	8,12E-01	87%	3,04E-05	< 1%

Les impacts environnementaux du Produit de Référence sont représentatifs des produits couverts par le PEP, qui constituent ainsi une famille environnementale homogène.



### IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (suite)

Coefficient pour les réfs. 714 620 - 714 621 - 714 622 714 626 - 714 623		Les phases de distribution, installation et fin de vie sont identiques au produit de référence	Coefficient pour les réfs. 724 420 - 524 420 - 524 421 - 524 426 724 320 - 724 323 - 724 326 - 724 421 724 426	
Fabrication	Utilisation		Fabrication	Utilisation
18 W				32 W
1		Acidification de l'air	1,5	1,7
		Toxicité de l'air		
		Energie totale consommée		
		Participation à l'effet de serre	1,7	1,7
		Production de déchets dangereux		
		Destruction de la couche d'ozone	1,4	1,6
		Formation d'ozone photochimique		
		Epuisement des ressources naturelles	1,5	1,7
		Consommation d'eau		
		Eutrophisation de l'eau		
	Toxicité de l'eau	1,4		

Les valeurs de ces impacts sont valides pour le cadre précisé dans ce document. Elles ne peuvent être utilisées directement pour établir le bilan environnemental de l'installation.

N°enregistrement : LGRP-2014-095-V1-FR	Règles de rédaction : PCR : PEP-PCR-ed 2.1-FR-2012 12 11 complété par le PSR : PSR-0005-ed1-FR-2012 12 11
N° d'habilitation du vérificateur : VH02	Information programme : <a href="http://www.pep-ecopassport.org">www.pep-ecopassport.org</a>
Date d'édition : 06-2014	Durée de validité : 4 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025:2006 Interne <input checked="" type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/>	
Conforme à la norme ISO 14025 : 2006 déclarations environnementales de type III	
La revue critique du PCR a été conduite par un panel d'experts présidé par J.Chevalier (CSTB)	
Les éléments du présent PEP ne peuvent pas être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	

